

Assurance annulation Allianz

Protégez vos cours en cas de maladie ou d'accident

Après avoir inscrit votre enfant à un cours de natation iSwim, vous pouvez souscrire une assurance annulation Allianz afin d'être remboursé des cours manqués en cas de maladie ou d'accident, selon les conditions de l'assureur.

Souscription

Souscrivez directement en ligne : [Allianz iSwim](#)

Exemple

Abonnement : CHF 300.–

Prime d'assurance (4,5 %) : CHF 13.50

En cas d'absence

1. Informez iSwim avant le cours à info@iswim.ch et demandez une attestation d'absence.
2. Envoyez l'attestation et le certificat médical via : https://www.allianz-travel.ch/fr_CH/sinistre.html
3. Allianz procède directement au remboursement.

Important

Les absences ne sont ni remboursées ni remplacées par iSwim. Seules les familles ayant souscrit cette assurance peuvent demander un remboursement auprès d'Allianz.